

INTRODUCTION

Françoise Massit-Folléa et Serge Proulx,

Directeurs scientifiques du programme franco-québécois COMMINT

francoise.massit@club-internet.fr

proulx.serge@uqam.ca

I – Une contribution de la recherche francophone au Sommet mondial sur la société de l'information

Le colloque intitulé « Internet, nouvel espace public mondialisé ? » s'est inscrit dans le cadre des travaux d'un programme universitaire de coopération franco-québécois intitulé « Internet comme bien commun » (COMMINT)¹. Ce programme de recherche interroge le rôle des technologies de l'information et de la communication dans la gestion politique des sociétés. Il met l'accent sur les finalités autant que sur les formes nouvelles de l'action collective suscitées par la présence des technologies récentes de l'information et de la communication. Nous tentons ainsi de repérer les appels au « bien commun » exprimés par différents mouvements sociaux qui identifient la meilleure diffusion de l'information et des savoirs et le droit à la communication à un « mieux être » pour les citoyens.

Ce colloque s'est tenu à la Maison de la Recherche à Paris le 28 novembre 2003. Il a représenté un précieux moment de rencontre entre un réseau de chercheurs, des représentants d'organismes publics et des milieux associatifs, et des décideurs politiques. Ce colloque s'est déroulé quelques jours seulement avant la tenue à Genève, sous l'égide de l'Organisation des Nations -Unies, du premier Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Cette rencontre franco-canadienne entre personnalités provenant à la fois d'Europe et d'Amérique du Nord s'est ainsi placée délibérément dans la perspective d'une contribution du milieu de la recherche francophone, européenne et canadienne aux enjeux du Sommet mondial sur la société de l'information. Selon les textes officiels, l'objectif du SMSI est rien moins que de « bâtir une vision commune du monde à venir », à partir du postulat qu'il sera très largement déterminé par l'infrastructure technologique des réseaux de communication.

Une première phase du SMSI a donc eu lieu à Genève en décembre 2003 et la deuxième phase est prévue à Tunis en novembre 2005. Malgré une participation importante – 11000 inscrits officiels, en provenance de 176 pays, et une soixantaine de chefs d'Etat – le Sommet de Genève a suscité très peu d'intérêt dans l'opinion

¹ Le programme franco-québécois de coopération scientifique COMMINT (« Internet comme bien commun ») réunit une quinzaine de chercheurs universitaires des deux côtés de l'Atlantique (2003-2004). Il fait l'objet d'un financement conjoint du Ministère des Relations internationales du Québec et du Ministère des Affaires extérieures de France. Il succède au programme COREVI (« Coopération en réseau via Internet », 2001-2002) et prolonge ainsi un ensemble de travaux destinés à repérer les normes de l'action dans la nouvelle configuration d'un « monde en réseau » : normes juridiques et politiques, normes techniques, normes sociales. Cette subvention permet essentiellement de financer des rencontres scientifiques au Québec et en France. En novembre 2003 s'est ainsi tenu à l'Université du Québec à Montréal un colloque sur « Communautés virtuelles : penser et agir en réseau » (ouvrage collectif à paraître, Presses de l'Université Laval, Québec, 2005).

publique. Les médias français en ont peu parlé, sinon pour minimiser l'initiative ou tabler sur son échec programmé. Est-ce parce que les enjeux de fond restent encore masqués par les discours trop exclusivement orientés vers la technique ? Ou parce que ces enjeux concernant Internet apparaissent « seconds » par rapport aux grandes incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur les sociétés humaines (pauvreté, sida, violence et terrorisme, fanatismes religieux, déséquilibres écologiques, manipulation du vivant) ?

La France a porté fermement, quoique tardivement, certaines thématiques. Mais dans le contexte de l'Union Européenne, c'est une position commune minimaliste qui a prévalu. Le cadre international normatif proposé par l'ONU manquait-il de force politique ? D'une part l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), organisateur délégué, a été soupçonnée de vouloir prendre sa revanche sur l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), l'organisme de droit privé américain qui gère la gestion des adresses et noms de domaines. D'autre part, les décisions politiques et économiques sont « extérieures » à l'organisation, qu'il s'agisse du rôle des gouvernements ou de celui d'organismes internationaux tels l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou l'Office Mondial de la Propriété (OMPI). Enfin, ce sont moins des mots que des actions que certains attendaient pour espérer réduire la « fracture numérique » entre les pays développés et ceux qui le sont moins.

Ainsi, les deux textes adoptés à Genève – une « Déclaration de principe » et un « Plan d'action » – peuvent paraître abscons à force de mots pesés et discutés, à la virgule près, pour arriver au compromis. Pourtant, le processus de préparation a été en lui-même un événement de communication publique et de politique internationale. Malgré les frustrations compréhensibles, malgré les négociations de couloirs, malgré la difficulté à produire du consensus – dont témoigne avec un certain éclat, la rédaction finale d'une « Déclaration de la société civile », indépendante de la Déclaration officielle – ce fut une « grande première » pour un sommet mondial, que l'élargissement des parties prenantes : non seulement les Etats et l'industrie, mais aussi les associations représentant la société civile. Cet élargissement fut pris en compte dans l'effort de construction des points de vue collectifs et du consensus. À quoi s'est ajoutée une indéniable volonté de transparence dans la mise à disposition en ligne des nombreuses contributions préliminaires des uns et des autres.

Même si l'on convient du paradoxe – « tout le monde était là... mais chacun avec son propre objectif » – il en résulte un riche matériau à saisir pour approfondir la question de la gouvernance à l'ère de la mondialisation.

II – La gouvernance au cœur du débat

Les controverses les plus vives n'ont pas forcément été tranchées et la perspective du prochain Sommet de Tunis encourage à les travailler et les analyser. Elles portent sur trois domaines principaux : a) la question des droits de l'homme ; b) la demande en provenance des pays en voie de développement (PVD) de création d'un Fonds de solidarité numérique ; c) la gouvernance de la société de l'information en général, et de l'Internet, en particulier.

Nous ne traiterons pas ici des deux premiers questionnements. Le titre de notre colloque indiquait bien, par sa formulation interrogative, à la fois son ambition et ses

limites. Le projet du Sommet mondial sur la société de l'information relèverait-il d'une vision idéologique – de la « cyberdémocratie » à la « démocratie virtuelle » ou à l'« e-démocratie » – née dans l'euphorie Internet des années 1990, mais devenue déjà obsolète ? La relative « banalisation » du nouveau média de communication aurait-elle obligé les acteurs de la « bulle Internet » à un retour à la réalité des lois du marché que l'utopie, une fois de plus, n'aurait en rien réussi à féconder ? Il faut aller y voir de plus près. Même si la formulation est sujette à caution, la « société de l'information », concept discutable, recouvre des mutations observables, en particulier dans la gestion des sociétés et la re-définition des espaces publics.

La session de Genève du SMSI a mis en lumière, tout comme de précédents sommets onusiens, un double problème institutionnel : d'un côté, les limites de la capacité managériale des Etats à l'heure des transferts instantanés et transfrontières de capitaux et de données, flux qui circulent et opèrent à l'insu des gouvernements ; et de l'autre, la difficulté politique à imaginer d'autres dispositifs pour « mieux vivre ensemble ». L'enjeu de la gouvernance de l'Internet est emblématique à cet égard² :

- D'une part, la gouvernance des contenus tend à s'imposer de plus en plus comme un axe de politique publique : à l'heure où l'on « surfe en famille sur le Web » et où les actions quotidiennes des citoyens (administration, commerce, relations sociales) sont appelées à prendre figures électroniques, la confiance et la sécurité manquent au rendez-vous.
- D'autre part, la gestion des ressources techniques, élaborée à l'origine du réseau des réseaux dans une configuration beaucoup plus restreinte, pourrait atteindre les limites de sa stabilité sans combler, pour autant, les demandes exigeant plus de transparence et d'équité.

A ce stade de la réflexion, le rôle de l'ICANN pose problème et suscite maints débats, entre les partisans du *statu quo* – en faveur du droit privé américain – et ceux prônant plutôt une approche de multilatéralisme, à savoir une implication plus grande des différents Etats dans le processus. Ces controverses s'accommodent, d'ailleurs, de multiples positions intermédiaires.

Les textes issus du Sommet de Genève invitent à la création d'un « espace de négociations » où les points de vue pourraient se rapprocher d'ici le Sommet de Tunis. Gageons qu'outre le Groupe de travail *ad hoc* composé par l'ONU, de multiples instances plus ou moins officielles verront le jour et s'efforceront d'influencer les débats. Mais elles sont largement marquées par le pouvoir des "experts". Car il manque toujours un partenaire de poids : le grand public, l'opinion publique, les usagers de l'Internet et de la « société de l'information ». D'où la question récurrente : la généralisation d'Internet peut-elle accroître les possibilités de participation démocratique des citoyens de toutes les parties du monde dans un environnement politico-économique mondialisé ?

Nous touchons là à des problèmes d'identité et de liberté, d'éthique et de confiance, de propriété privée et d'intérêt général. Or, trop souvent, ces enjeux sont constitués en couples antagonistes alors qu'une approche pragmatique et concrète peut, si on le veut bien, s'articuler avec une approche normative. Dans la mesure où la gouvernance n'est

² Pour une précédente approche, voir « La gouvernance de l'internet », R. Delmas et F. Massit-Folléa (eds), *Les Cahiers du Numérique*, vol. 3 n°2-2002, Hermès-Lavoisier, Paris.

pas un concept formalisé mais un processus, un développement continu d'interactions, les communautés de recherche en sciences humaines et sociales sont invitées à se saisir de cet objet nouveau pour en penser les limites et les possibilités. Nous sommes confrontés à un double défi démocratique : la gestion équilibrée des ressources en même temps que la production de contenus qui seront à l'image de la diversité des cultures. Encore faut-il – et ceci n'est pas une mince affaire – que tout un chacun détienne le droit et les capacités de participer pleinement à la définition de ce que sera la « société de l'information ».

III – Trois idées pour engager les débats

Nous avons voulu soumettre aux participants du colloque, à titre d'introduction aux débats de la journée, trois idées susceptibles de les interpeller.

La première vient questionner la nature des espaces médiatiques ouverts par le phénomène Internet à l'aune de l'idéal-type que constitue l'« espace public » défini comme espace commun de discussions rationnelles où la société civile peut questionner le rôle et le pouvoir des Etats. Dans un premier temps, force est de constater que l'Internet ouvre vers de nouveaux espaces médiatiques constitués des multiples forum, *chat*, et listes de discussion. Deux questions surgissent en regard de ces nouveaux espaces médiatiques. Premièrement, est-ce que ces espaces médiatiques peuvent constituer véritablement un espace public ? En d'autres mots, est-ce qu'il s'agit d'un espace de discussion et de confrontation qui pourrait amener la société civile à se parler à elle-même, à se penser elle-même, c'est-à-dire à prendre davantage conscience de ce qu'elle est ? Deuxièmement, Internet – qui est un instrument moteur de la mondialisation et aussi, de l'altermondialisation – peut-il susciter ou accompagner l'émergence d'une « société civile internationale » ? Cette expression renvoie à l'émergence d'un nouvel acteur social à l'échelle mondiale à côté des représentants des Etats et des entreprises. Si cet acteur émergeait et obtenait la reconnaissance des acteurs qui sont déjà là, alors les lieux de gouvernance internationale ne pourraient plus ignorer la voix de ces porte-parole qui portent les intérêts des personnes ordinaires (à la fois sujets de droit, citoyens et consommateurs).

Notre seconde piste de réflexion concerne la notion même de « société de l'information ». Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une métaphore. Nous avons trop souvent tendance à l'oublier, ce qui conduit à une réification de l'expression. En fait, il nous apparaît utile d'introduire la distinction entre d'une part, la « société de l'information » comme métaphore et d'autre part, le mouvement de transformations sociales profondes dans lequel nous nous trouvons en ce moment et que l'on peut appeler « informatisation » c'est-à-dire une série de changements structurels s'appuyant sur une vague d'automatisation du travail humain ayant recours aux technologies informationnelles. Cela dit, nous devons reconnaître que cette métaphore de la « société de l'information » peut agir comme « métaphore instituante » de notre devenir en tant que société. De la même façon, d'autres métaphores pourraient aussi nous faire agir en nous entraînant à définir d'une certaine manière la société qui change, au détriment d'une autre manière de penser le changement. Pensons, par

exemple, à d'autres métaphores utilisées fréquemment aujourd'hui pour décrire les transformations structurelles qui nous animent : « société en réseaux », « société du savoir », « société de la communication », « capitalisme cognitif », etc. Chacune de ces expressions apporte une coloration particulière et peut en effet agir en tant que « métaphore instituante » auprès des individus. Nous pourrions faire référence ici aux concepts définis par Cornelius Castoriadis d'« imaginaire instituant » et d'« imaginaire social ». La « société de l'information » reste une métaphore intéressante pour véhiculer l'imaginaire instituant parce qu'effectivement *plusieurs* « sociétés de l'information » sont possibles. Les réflexions de ce colloque nous ont aidés à clarifier certaines de ces visions possibles et contrastées de la « société de l'information ».

Notre troisième ligne de questionnement concerne la pénétration d'Internet dans les sociétés fortement industrialisées. Ainsi, par exemple, dans le quotidien *Le Monde* publié quelques jours avant le colloque, on retrouvait une série de statistiques disant : au Japon, plus de 50% de la population est déjà connectée ; aux États-Unis, 60% ; à peu près le même pourcentage en Grande-Bretagne ; en Norvège, aux Pays Bas, en Suède et au Danemark, près de 70% ; en France, 27% selon les données de septembre 2003. Nous retrouvons souvent ce genre de données statistiques faisant valoir que le mouvement de pénétration d'Internet paraît irréversible. Tout se passe comme si plus le temps avançait, plus les gens seraient connectés. L'implicite dans ce genre de statistiques c'est de nous faire croire que la grande majorité des populations des sociétés fortement industrialisées désirent être connectées et qu'une fois qu'elles sont branchées, elles ne s'en porteraient que mieux. Or, cette double affirmation implicite est remise en cause par des données récentes tirées de travaux sur les usages réalisés en 2002 et qui montrent qu'en Grande-Bretagne, le tiers de la population adulte *ne veut pas* être connecté³. Il émerge ainsi de ces travaux de recherche, une nouvelle figure qui est celle de *l'ex-usager* d'Internet. Donc, il se trouve des gens qui se sont branchés, qui ont utilisé Internet pendant un temps et qui disent finalement : « Internet, ce n'est pas ma tasse de thé ». Nous croyons qu'il est important d'être sensible aussi à ce type de données statistiques. Il se trouverait près de 25% de la population en Amérique du Nord dans le même cas de figure. Nous devons tirer les conséquences politiques de cette situation. En d'autres mots, les politiques culturelles liées à la création, à l'information, au divertissement, ne doivent pas être exclusivement centrées vers le « tout Internet ». Les décideurs politiques ne doivent surtout pas oublier qu'il existe des franges importantes de la population qui n'ont pas accès à ces nouvelles technologies et qu'il existe des personnes qui *ne veulent pas* être connectées. La prise en compte de ce fait oblige les décideurs à ne pas abandonner complètement les anciens équipements culturels qui restent encore bien utiles.

Remerciements : à Suzanne Beauchamp, Loïc Jean, Stéphanie, Michèle Garzon et tous les administrateurs du groupe Les Canadiens en Europe.

*

³ Cette thématique est traitée plus à fond dans : Serge Proulx, *La Révolution Internet en question*, Québec-Amérique, Montréal, 2004.